

COMMUNIQUE

Pour FO, le burn out est une maladie professionnelle

FO soutient l'initiative de certains parlementaires pour la reconnaissance du burn out comme maladie professionnelle qui fait l'objet d'amendements déposés au projet de loi dite « Rebsamen », contrairement au ministère du Travail qui ne va pas assez loin et qui privilégie plutôt la prévention. Un guide de prévention a même été réalisé sur lequel le COCT (conseil d'orientation des conditions de travail) a rendu un avis. Pour FO, ce guide a le mérite d'exister mais ne va pas assez loin.

FO, dont le secrétaire général avait signé début 2014 l'appel lancé par Technologia pour une reconnaissance du burn out au tableau des maladies professionnelles, a toujours considéré que l'un des objectifs de la reconnaissance du burn out est également de faire basculer le financement des conséquences du burn out vers la branche accidents de l'AT/MP au lieu de l'assurance maladie, comme c'est le cas aujourd'hui.

Il y a donc urgence à agir pour prendre en compte les affections psychiques, comme le burn out, difficilement reconnues par la Sécurité sociale.

FO souligne le fait que ce sont les employeurs qui restent responsables de l'organisation du travail et que la qualité de vie au travail ne doit pas rester un simple slogan et comme l'impact social des modes d'organisation du travail, ce sont des combats syndicaux menés par FO avec détermination.

Paris, le 26 mai 2015

Contact :

Jocelyne MARMANDE – Secrétaire confédéral

☎ : 01 40 52 83 80

✉ : jocelyne.marmande@force-ouvriere.fr